



## ASSURANCE CHÔMAGE : LA MOBILISATION S'AMPLIFIE ET S'INVITE À LA COUR DES COMPTES POUR EN DÉNONCER SES MENSONGES ...

Le Président de la Cour des comptes a refusé de recevoir les professionnels intermittents du spectacle ou intérimaires qui, à l'appel de la Cgt Spectacle, de l'Usi-Cgt, de la Cip-IDF, de Sud Culture, du Syndeac, ont occupé à une centaine, le bâtiment du 13 rue Cambon.

Les gendarmes mobiles ont évacué les manifestants pacifiques qui venaient demander des explications pour les chiffrages tronqués et les approximations volontaires de la Cour.

Lors de son référé du 19 septembre 2013, la Cour n'hésitait pas à dire tout et son contraire : une première partie qui affirme fort justement que le déficit de l'Unedic n'est pas dû aux annexes 4 (intérimaires), 8 et 10 (techniciens et artistes intermittents du spectacle) et une autre, qui mélange les patates et les choux pour faire peser l'essentiel du déficit sur les annexes 8 et 10 !

On sait que cette dernière partie a été rédigée par un magistrat soi-disant neutre : il a occupé la présidence de l'Unedic au nom du Medef, puis s'est trouvé contraint de démissionner, mouillé dans le « scandale Gautier-Sauvagnac » ! On peut s'interroger sur la soi-disant « objectivité » de la Cour, au-delà du crédo libéral qui préside à ses recommandations. De quel droit la Cour des comptes peut-elle juger que le système d'assurance chômage est trop « généreux » alors que plus d'un demandeur d'emploi sur deux n'est pas indemnisé, que la précarité s'accroît en toute impunité pour le patronat ?

Ce jeudi 13 mars à Marseille, des militants ont mené une action à la Chambre de Commerce International et à Pôle Emploi malgré les lacrymogènes, à Paris les intérimaires ont occupé des agences : la lutte s'amplifie !

La Cgt Spectacle appelle les professionnel-le-s du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel, intermittents comme permanents, à se battre unitairement aux côtés de tous les salariés, travailleurs précaires et privés d'emploi pour des droits nouveaux vers une sécurité sociale professionnelle.

La réponse aux revendications ne saurait être « policière » : le patronat est prévenu que nos propositions doivent être entendues et étudiées, le gouvernement doit garantir une négociation réellement démocratique.

Rappel :

- le 17 mars : Assemblée générale à 18H30 au Théâtre la Colline - 15 rue Malte Brun Paris 20<sup>ème</sup>, M° Gambetta.

- le 18 mars : manifestation interprofessionnelle pour l'emploi, protection sociale, service public. Rendez-vous à 13H45 devant le Cinéma Miramar – 3 rue du départ 75014 Paris. La marche partira de la Place Montparnasse jusqu'aux Invalides.

- le 20 mars : rendez à partir 14h de la place de l'Odéon jusqu'au siège du Medef (55 avenue Bosquet – 75007 métro École Militaire) en passant par le Ministère du Travail.

En régions : rapprochez-vous de nos syndicats ou consultez notre site Internet : [www.fnsac-cgt.com](http://www.fnsac-cgt.com).

*Paris, le 13 mars 2014, 19H.*

Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition : son site Internet au [www.fnsac-cgt.com](http://www.fnsac-cgt.com) - Email : [cgtspectacle@fnsac-cgt.com](mailto:cgtspectacle@fnsac-cgt.com)  
FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60